

PHOTO

LA CIBLE THONONAISE



Demande de licence de Tir Sportif Adulte

2024/2025

NOM :	Prénom :
né(e) le :	À :
Nationalité :	Profession :

Adresse :	
Tel* :	E-mail* :

Fait à : _____ le ____/____/____

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du club ainsi que les installations mises à ma disposition.

J'ai pris connaissances que les données collectées ne sont utilisées que dans le cadre de l'association pour les besoins de son fonctionnement. Elles sont conservées uniquement le temps de votre adhésion et pendant la durée légale de conservation des documents comptables.

Signature

Frais adhésion :

Cotisation Club	62,00 €
Adhésion Fédérale	93,00 €
Droit entrée 1ere année	50,00 €
Frais de dossier	5,00 €

1 Seul droit d'entrée pour deux adhérents de la même famille

Soit un total de 210,00 €

Documents à fournir :

- 1 photo d'identité
- photocopie carte identité recto verso en cours de validité
- Justificatif de domicile (Type EDF, Téléphone...)
- Paiement intégral
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif (Format ci-dessous)

NB:Le comité directeur de la Cible Thononaise n'est pas tenu de justifier un éventuel refus à une demande de licence.

* : information obligatoire

Informations importantes pour vous permettre l'apprentissage du tir et l'entraînement dans les meilleures conditions.

A remettre à votre entraîneur

NOM :	Prénom :
né(e) le :	

Adresse :	
Tel* :	E-mail* :

Gaucher Droitier

Port de lunettes

OUI NON

Si oui, assurez-vous d'avoir une correction parfaitement adaptée
(Les verres progressifs sont interdits)

Problèmes de santé autres qui n'interfèrent pas avec la pratique mais qui doivent être connus afin d'adapter l'enseignement (problèmes de dos, de genoux...)



CERTIFICAT MÉDICAL

**Certificat médical de non contre-indication à
l'encadrement et /ou à la pratique du Tir sportif**

Saison 2024/2025

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné ce jour conformément à l'article A.231-1 §5 du code sport :

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / /

Et atteste n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant à l'encadrement et/ou à la pratique du Tir sportif en et hors compétition.

Et que son état de santé physique et psychique n'est pas incompatible avec la détention des armes et munitions.

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport sur les disciplines à contraintes particulières, le présent certificat est valide pour une durée maximale de 1 an à compter de la date où il a été établi.

Date : / /

Cachet du médecin

Signature du médecin